



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CHER – ARRONDISSEMENT DE VIERZON

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le trois mars, à 18h30 le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Date de convocation :
24 février 2026

Nombre de Conseillers :
En Exercice : 29
Présents : 20
Pouvoirs : 4
Excusés ou absents : 5

Date d'affichage :
24 février 2026

Étaient présents : M. SALAK, Mme FOURNIER, M. JOLY, Mme CLEMENT, M. GATTEFIN, Mme HUBERT, Mme VAN DE WALLE, Mme HOUARD, M. DAGOT, M. PATIN, M. BOUCHONNET, Mme BROSSIER, Mme THIAULT, M. GRANGETAS, Mme PIGEAT, Mme BUREAU, Mme FERNANDES M. DA ROCHA, Mme DUFOURT et M. FABRE.

Avait donné pouvoir : M. BLIAUT à M. DA ROCHA, M. GEIGER à M. GATTEFIN, Mme LEFEBVRE à Mme VAN DE WALLE et M. KOCH à M. GRANGETAS.

Étaient absents ou excusés : Mme RONDET, M. MEUNIER, M. MATEU, M. DEBROYE et Mme KOBYLANSKA-BAUDU.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme HOUARD Annie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

031-2026 – ACTES AU MAIRE

9.1.5 Divers

M. SALAK présente ce dossier

A l'unanimité, le Conseil municipal donne acte au Maire des décisions prises par lui dans le cadre de ses délégations de pouvoir :

- Signature de la **décision n°005-2026 du 20 01 2026** : Décision portant sur la demande d'une subvention **appel à projet CAF 2026 – Evènement musical à destination des enfants de 5 à 17 ans et des familles** - pour un coût global de l'action de 6 963,00 € HT dont 3 963,00 € HT à la charge de la commune soit 56,92%.
- Signature de la **décision n°028-2026 du 02 02 2026** : Décision portant sur la demande d'une part de dotation intercommunale de solidarité auprès de la communauté d'agglomération Bourges Plus – **Acquisition d'un panneau numérique tactile extérieur destiné à l'affichage légal** - pour un montant total de 7 800,00 € HT dont 50% à la charge de la commune soit 3 900,00 € HT.
- Signature de la **décision n°029-2026 du 09 02 2026** : Décision de **cession d'un camion** de 13 tonnes de marque Renault pour un montant de 3 000€.
- Signature de la **décision n°030-2026 du 17 02 2026** : Décision portant sur la signature d'un plan de financement du SDE18 (Dossier n°2026-01-034) – **Rénovation d'éclairage public – Tableau de l'armoire allée du Rang des Noyers et deux lanternes Rue de Trécy le Haut** – pour un montant total de 7 143,42 € HT dont 50% à la charge de la commune soit 3 571,71 € HT.


Le Maire
Jean-Louis SALAK


La secrétaire de Séance,
Annie HOUARD

Date de mise en ligne sur
le site de la Commune : **05 / Mars / 2026**

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>